

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSSIGNÉE, Caroline Dancause, greffière-trésorière

QUE : -

Les membres du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton adopteront le budget pour l'année financière 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024, lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 à 19 h 30, à la grande salle municipale, située au 108 avenue Ouellet.

Les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

Toutes et tous sont les bienvenus !

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 9^e jour du mois de décembre 2021.



Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Caroline Dancause, greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 14 heures, le 9^e jour de décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour de décembre 2021.



Greffière-trésorière